

Accompagnement de la Région Grand Est en faveur des matériaux bas carbone pour le bâtiment : *matériaux biosourcés, terre crue, réemploi... et techniques non courantes*



Isabelle Saladé, chargée de mission **Bâtiments durables**

REGION Grand Est

isabelle.salade@grandest.fr

Webinaire du 10/06/2025

La Région Grand Est et l'État accélèrent la transition énergétique



Le programme Climaxion soutient les matériaux biosourcés

Bonus 'biosourcés' dans le cadre des dispositifs Climaxion de soutien aux travaux de rénovation énergétique

- Rénovation des bâtiments publics et associatifs
- Rénovation des logements sociaux
- Rénovation des copropriétés



bonus proposés pour l'usage d'isolants biosourcés et pour la pose de menuiseries bois / bois-alu

Appel à Projets 'IS 3B' soutien à l'Ingénierie Spécialisée pour des Bâtiments Bois et Biosourcés

- Subvention sur des missions d'AMO et de MOE spécifiques à l'usage du bois et des matériaux biosourcés
- Projets de construction neuve ou de rénovation lourde



AAP ouvert jusqu'au 31/12/2025

Appel à Projets 'Soutien à la reconnaissance des matériaux biosourcés et bas carbone pour le bâtiment'

- Accompagnement pour qualifier les produits biosourcés fabriqués en Grand Est : Certification, FDES...
- Accompagnement des démarches pour assurer les procédés biosourcés : Atex, Avis Techniques, Avis de chantier...



AAP ouvert jusqu'au 31/12/2025

Appel à Projets jusqu'au 31/12/2025

« Soutien à la reconnaissance des matériaux biosourcés et bas carbone pour le bâtiment »



AAP Reconnaissance des Matériaux Biosourcés et bas carbone

Qui peut candidater ?

les acteurs régionaux de la construction :

- **Fabricants de produits ou procédés** « à faible empreinte carbone », sous la forme d'entreprise
- **Maîtres d'ouvrage publics et privés** impliqués dans une opération de construction « bas carbone » innovante et reproductible, exceptés les particuliers, l'Etat, les Départements et leurs opérateurs ;



Quels sont les principaux critères d'éligibilité ?

Pour être éligible le projet devra concerner selon le cas :

- un produit ou un procédé **dont au moins une étape de fabrication est située en région Grand Est** (étude ACV obligatoire)
- une opération sur un **bâtiment situé en région Grand Est**
(construction ou rénovation « bas carbone » innovante et reproductible)

△ Et inclure l'un des matériaux suivants :

- **biosourcés**
- **à base de terre crue**
- **de réemploi**
- **issus d'une filière de recyclage structurée**

AAP Reconnaissance des Matériaux Biosourcés et bas carbone

De quelle aide financière
puis-je bénéficier ?

Une subvention de
50% à 70%
jusqu'à 50 000 €

Dépenses
externes éligibles
(montant HT) :
en lien avec la
garantie décennale,
sécurité incendie,
FDES

Ingénierie spécialisée,
études ACV, impact
carbone,
FDES (obligatoire)

Essais en laboratoire
sur le produit fini
(hors R&D)

Démarches pour
obtenir une garantie
décennale : **Atex,**
Avis Technique, Avis
de chantier

Accompagnement de la Région

Qui contacter ?

Région Grand Est :

Isabelle Saladé

Chargée de Mission Bâtiments durables

biosources-climaxion@grandest.fr

Pour aller plus loin, consultez sur le site de Climaxion :

- l'appel à projet « Reconnaissance des matériaux biosourcés et bas carbone » :

<https://www.climaxion.fr/docutheque/appel-projet-soutien-reconnaissance-materiaux-biosources-bas-carbone-batiment>

- l'appel à projet « IS 3B » et le Cahier des Charges de la mission d'AMO :

<https://www.climaxion.fr/docutheque/soutien-aux-missions-dingenierie-specialisee-batiments-bois-biosources>

☞ **Prendre contact avant d'engager toute dépense avec un instructeur de la Région**